



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

Appels à projets de la DGOS

- Chaque année sont publiés les appels à projets nationaux dans une circulaire unique. Pour 2014, **l'instruction N° DGOS/PF4/2014/33 du 28 janvier 2014** vient de lancer les appels à projets de recherche suivants:
 - **PHRC** : Programme Hospitalier de Recherche Clinique (national et interrégional)
 - **PREPS** : Programme de recherche sur la performance du système des soins
 - **PHRIP**: Programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale
 - **PRME** : Programme de recherche médico-économique
 - Plus les volets « cancer » gérés par l' INCa pour le PHRC, PRME et le PRT – Programme de Recherche Translationnelle.

Toutes les lettres d'intention (à l'exception du PRTS et du PHRC-I) sont à déposer avant le : 03 avril 2014 à 23h59.

- La priorité thématique pour 2014 :
 - **La recherche en soins primaires**
 - Ainsi les centres de santé et maisons de santé peuvent pour la première fois soumettre directement des projets
- Cependant, **elle n'est pas exclusive** d'autres thématiques ou problématiques de santé que pourraient soumettre les investigateurs.

- **Tout personnel d'un établissement de santé, d'un GCS, d'un centre ou d'une maison de santé peut soumettre un projet** sous réserve de l'engagement du responsable légal de l'établissement ou du GCS (MCO, HAD, dialyse, SSR, psychiatrie, USLD).
- Le financement des projets sera versé à l'établissement, au GCS, à la maison ou au centre de santé selon les circuits budgétaire ad hoc.
- Les projets qui comportent au moins une participation sanitaire peuvent associer des structures médico-sociales dans le cadre d'études sur les parcours ou les organisations (PREPS, PRME, PHRIP).

- Pour des études permettant de modifier directement la prise en charge des patients.
- Si le **PHRC national vise plutôt des essais d'envergure**, notamment européenne sur :
 - L'évaluation de la sécurité, de la tolérance ou de la faisabilité de l'utilisation des technologies de santé (médicaments, DM...) chez l'homme
 - La mesure de l'efficacité des technologies de santé (méthodes comparatives).
 - Non éligibles : les projets avec un volet médico-économique, les projets dont le but est uniquement la constitution ou l'entretien de cohortes ou de collection biologiques
- Le **PHRC Interrégional s'adresse lui à des équipes qui souhaitent s'initier à la recherche clinique** (pour la 1ère année le PHRC – I concerne également le cancer)
 - En privilégiant les recherches partenariales avec pour les 2/3 des projets au minimum l'association de deux centres de la même inter région.

Le PRME s'articule selon deux axes :

● **Axe 1 : L'innovation en santé :**

- établir en contexte français l'efficacité de la technologie de santé innovante et son impact budgétaire.
 - Via des études comparatives dont l'objectif est la démonstration de l'utilité médico-économique d'innovations à l'efficacité clinique préalablement validée
- **En amont de l'évaluation par la HAS** pour permettre grâce aux résultats de ces études de la faciliter et de l'accélérer
- **Méthodologie :**
 - analyse des coûts de production et une analyse de l'utilité clinique dans le cadre d'essais contrôlés, idéalement randomisés
 - Études multicentriques avec entre 5 et 15 centres
 - avec méthodologiste et économiste de la santé
 - une analyse d'impact budgétaire (AIB) est encouragée lorsqu'un impact majeur sur les dépenses de santé est suspecté

- **Axe 2 : Le parcours de soins :**

- études médico-économiques comparant les stratégies de prise en charge pour identifier les plus efficaces en vue de l'optimisation du parcours de soins
- **En aval d'une primo-évaluation de la HAS** mais n'a pas vocation à réaliser les études médico-économiques post-inscription demandées par la HAS ou le CEPS aux industriels.
- **Méthodologie :**
 - analyse des coûts de production et une analyse de l'utilité clinique en vie réelle
 - avec méthodologiste et économiste de la santé.
 - Sera également réalisée une analyse d'impact budgétaire (AIB)

- Objectif : **soutenir le développement de la recherche en soins réalisée par les professionnels paramédicaux.**
- **La recherche paramédicale sur les soins au sens large** : curatifs, éducatifs, préventifs, la rééducation, la réadaptation, les soins à visée palliative.
- Il vise tous les aspects de la recherche dans ce domaine :
 - la qualité des soins
 - L'amélioration des pratiques (élaboration et validation de nouveaux référentiels de PEC)
 - La validation ou la comparaison entre des actes innovants ou des stratégies de soins
- Cette thématique s'avère à nouveau très ouverte à des adhérents FEHAP, notamment en dialyse, HAD, SSIAD, éventuellement en réseau.
- Les compétences méthodologiques et l'expérience confirmée dans la conduite de projets, soit au sein de l'équipe, soit avec la collaboration d'experts extérieurs, constituent des atouts majeurs pour la réalisation du travail de recherche.

- Le PREPS vise des projets relatifs à **l'organisation de l'offre de soins pour** :
 - développer de nouvelles formes de PEC
 - Améliorer la performance des offreurs de soins
 - améliorer la qualité des pratiques et des PEC
 - optimiser les parcours des patients

- Ils peuvent porter sur :
 - Les **innovations organisationnelles** (y compris celles permises par les SI)
 - La **qualité des organisations ou leur optimisation**
 - La **mise au point, l'ajustement ou la comparaison de nouvelles méthodes** et donc de **nouveaux indicateurs** d'évaluation (recherche sur la recherche, indicateurs de mesure de la performance d'une organisation de soin...)
 - **Les modalités de tarification des soins et de financements** des acteurs de l'offre de soins concernées
 - Les recherches permettant **l'évaluation des interventions visant au changement des pratiques et des comportements des acteurs de l'offre de soins**
 - Recherche visant à **l'adaptation de mode de prise en charge pour des publics spécifiques** (accueil des personnes en situation de handicap...)
 - Suite AAP spécifique sur les **indicateurs de qualité et de sécurité de 2013**, des projets de développement et de validation d'indicateurs généralisables de processus et/ou de résultats sont attendus sur ;
 - La qualité et sécurité des **parcours de soins en psychiatrie**
 - La qualité et sécurité du **parcours de soins/ parcours de vie**

- **Choix prioritaire** pour les projets associant :
 - des professionnels de diverses disciplines
 - différentes structures de PEC dans un cadre coopératif
- Les projets peuvent **associer des chercheurs ou des professionnels d'autres horizons** dont les compétences et les pratiques permettront d'enrichir les méthodes et les outils d'analyse et élargiront les champs d'expérimentation ou de validation (par exemple : sciences humaines et sociales, économie, sciences de l'ingénieur, droit, logistique...)
- En lien avec la CNAMTS, la HAS, l'ANAP, la DREES et les ARS.